
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-neuvième séance – Lundi 16 octobre 2006, à 17 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Béatrice Graf Lateo*, *MM. Philippe Herminjard, Eric Ischi, M^{me} Ruth Lanz Aoued*, *MM. Pierre Maudet, David Metzger, Jacques Mino, Jean-Luc Persoz, M^{me} Alexandra Rys*, *MM. Frédy Savioz et Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 septembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 octobre, mercredi 11 octobre et lundi 16 octobre 2006, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Motion: favoriser la formation d'apprentis dans le cadre des marchés publics

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que demain soir, à 19 h 30, aura lieu au Palais Eynard une séance d'information à propos du Grand Théâtre, conjointement avec M. Patrice Mugny et les commissions des arts et de la culture, du contrôle de gestion et des finances.

3. Motion du 15 mars 2006 de MM. Jacques Mino et Roman Juon: «Pour un critère «formation d'apprentis» (M-606)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il faut favoriser la création de places d'apprentissage, non seulement au sein de l'administration communale, mais aussi au sein des entreprises privées;
- que les efforts de ces dernières dans ce sens doivent être reconnus et mieux pris en compte;
- qu'il y a lieu, lors du choix de soumissionnaires dans le cadre de passations de marchés publics, de favoriser les entreprises qui forment des apprenti-e-s;
- que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a déjà approché la Commission consultative cantonale sur les marchés publics dans ce sens, mais apparemment sans suite,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat que la réglementation cantonale sur les marchés publics introduise, lors d'attribution d'un marché à une entreprise ou à un mandataire, un critère supplémentaire tenant compte du nombre d'apprentis formés par l'entreprise ou le mandataire, mis à part le cas particulier des petits artisans.

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5763.

Motion: favoriser la formation d'apprentis dans le cadre des marchés publics

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). M. Mino sera malheureusement absent ce soir et il m'a demandé de présenter cette motion. Ce n'est pas la première fois que MM. Mino et Juon viennent devant ce Conseil municipal avec des propositions visant à favoriser la formation d'apprentis, notamment à la Ville de Genève. Cette fois-ci, cette motion a un objectif plus large et vise non seulement à continuer les efforts au sein de la Ville de Genève, mais également à favoriser et à inciter d'autres institutions et d'autres entreprises à en faire.

Cet objectif est tout à fait à notre portée. En effet, la loi cantonale sur les marchés publics en matière de construction stipule que, parmi les critères d'adjudication, la formation et le perfectionnement professionnels sont à prendre en compte. C'est donc quelque chose qui fait déjà partie de la loi et nous n'innoverions pas totalement en essayant d'insister sur ces aspects-là dans l'adjudication de marchés publics par la Ville de Genève. Evidemment, nous ne sommes pas pour ces accords sur les marchés publics découlant des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et les petites et moyennes entreprises (PME) locales non plus, mais nous souhaitons au moins utiliser la marge de manœuvre qu'ils nous ont laissée.

Pourquoi nous mêler de ces questions d'engagement des apprentis? L'Office fédéral de la statistique signale que plus de 50 000 jeunes sont sans emploi en ce moment en Suisse. Dans les années 1960, les entreprises démarchaient pour embaucher les apprentis dès la sortie de l'école. En 1986, 34% des entreprises formaient au moins un apprenti; aujourd'hui, ce chiffre est descendu à 15%. Les entreprises ont augmenté leurs critères de sélection: une année de scolarité en plus et concours sur examen. La plupart d'entre elles préfèrent engager un stagiaire avec une maturité plutôt qu'un apprenti avec une qualification moindre et des charges administratives en plus. Les grandes entreprises, il y a vingt ans, avaient l'obligation de rentabiliser le capital investi à 5%; aujourd'hui, on exige 10% de retour sur investissements. Elles se concentrent donc sur leurs compétences et délaissent ce qui est moins rentable, dont l'apprentissage et leur responsabilité sociale.

Le Conseil fédéral et le Conseil national ne font pas mieux. Ils viennent de refuser d'accorder plus de moyens aux cantons pour faire face à cette situation. Résultat: trop de jeunes se retrouvent à l'Hospice général, non par ambition de devenir des assistés, mais démoralisés de ne pouvoir trouver de formation et d'emploi et, donc, ils se retrouvent sans perspectives. Dire que celui qui veut peut est un mensonge quand il n'y a pas de place. C'est se moquer de ceux qui, même après l'envoi de 200 lettres de motivation pour une place d'apprentissage, ne trouvent rien. Le scandale n'est pas qu'ils soient à l'aide sociale, mais qu'ils en remplissent les conditions, faute de place d'apprentissage et de place de travail.

Que faire? Il ne faut pas discriminer et sélectionner dès l'école, comme le veut la droite radicale à Berne; il ne faut pas de filières au cycle qui discriminent

Motion: favoriser la formation d'apprentis dans le cadre des marchés publics

dès 12 ans, comme certains semblent le proposer, il ne faut pas de nouveau Grütli, c'est-à-dire cette école qui correspondait à des filières de préapprentissage, de multiplication des stages longue durée, d'apprentissage dès 14 ans. Il n'y a pas de jeunes destinés, de naissance, à être des infirmes de l'école. Il faut travailler sur la réussite scolaire de tous dès le début. Il faut également obliger, par la loi, les entreprises qui affichent de solides bénéfices à ouvrir des places d'apprentissage. Il faut instaurer une péréquation financière entre les entreprises qui ne prennent pas d'apprentis et celles qui en prennent. Il faut ouvrir plus de places dans les administrations des collectivités publiques, ce qui a déjà été demandé en ce qui concerne la Ville de Genève. Enfin, il faut instaurer un droit à la formation comme suite du droit à l'école.

Pour commencer, nous vous suggérons de faire un petit pas ce soir, qui est à notre portée, en votant la motion M-606, ainsi que l'amendement que nous vous soumettons. En effet, nous vous proposons d'envoyer au Conseil administratif non seulement l'invite qui vous a été proposée concernant les adjudications de la Ville à des entreprises extérieures, mais une deuxième invite, qui va de soi et qui est celle-ci:

Projet d'amendement

«– à mettre en place dès à présent ce même critère lors d'attribution d'un marché public par la Ville de Genève.»

Monsieur le président, je viens déposer cet amendement sur votre bureau.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical soutiendra cette motion. En effet, nous pensons qu'il y a quelque chose à faire sur ce sujet. Dans les adjudications, le critère financier est important pour les deniers publics, mais il n'est pas le seul, bien qu'il soit, malheureusement, le plus souvent déterminant. D'ailleurs, la législation genevoise en vigueur dit que, pour les autorités adjudicatrices, les avantages directs ou indirects d'autres critères devraient être pris en considération. La formation d'apprentis est justement un de ces critères qui pourrait être inscrit dans les appels d'offres faits par notre municipalité. Evidemment, ce critère ne doit pas être primordial, ne doit pas être le critère prépondérant pour donner les travaux à telle entreprise plutôt qu'à telle autre, mais il doit être introduit dans les dossiers d'appel d'offre.

Former des apprentis coûte cher aux entreprises et il est assez normal qu'un retour sur investissements – si vous me permettez cette expression – puisse être

Motion: favoriser la formation d'apprentis dans le cadre des marchés publics

accordé aux entreprises formant des apprentis. Cela se fait déjà dans d'autres cantons. De plus, si vous avez lu l'ordre du jour du Grand Conseil, vous aurez vu que celui-ci devra traiter une motion 1712, qui dit, dans ses considérants, qu'il faut prendre en considération la formation des apprentis, entre autres, comme critère d'évaluation pour adjudger des travaux ou des prestations à des entreprises. Nous pensons que c'est là une bonne chose et, par conséquent, le groupe radical soutiendra cette motion.

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs, nous sommes face à un problème important, délicat, sur lequel le groupe libéral vous livrera quelques réflexions qui ne vont peut-être pas tout à fait dans le même sens que les interventions précédentes. S'il y a sans doute une excellente intention au départ, il faut revenir au cœur du sujet.

En matière d'attribution de marchés publics, il s'agit d'un contrat de prestations entre des fournisseurs et un client. Il y a une mise en concurrence des fournisseurs potentiels, qui aboutit finalement à un contrat conclu. Le but est la satisfaction réciproque des parties, à commencer par le client collectivité publique qu'est la Ville de Genève et qui gère l'argent des contribuables. Il s'agit en permanence de trouver le meilleur fournisseur en matière de prestations et de coûts.

Dieu sait si le problème des places d'apprentissage est important, mais les possibilités sont différentes selon le genre d'entreprise, la dimension et les gammes d'activités. Tous les métiers ne se prêtent pas de la même manière à la formation d'apprentis. Comme critère d'exemption, la motion cite le cas particulier des petits artisans. Mais nous nous demandons où est la norme quantitative, quelle est la limite qui définit les petits artisans, où est la différence avec le monde des PME. Quel nombre de collaborateurs, quel chiffre d'affaires pour fixer les normes?

En fait, dans cette motion, on se contente de donner l'instruction au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat; on pose un principe, et c'est au Conseil d'Etat de se débrouiller pour définir les modalités pratiques! Nous avons l'impression qu'on pose une règle purement théorique, sans se soucier de l'application pratique, et cela nous semble aller à l'inverse des règles de management qui devraient conduire les affaires de notre Ville.

En fait, de notre point de vue, c'est un problème qui devrait rester du ressort des partenaires sociaux: des patrons ou des directions d'entreprise, d'une part, des syndicats des branches professionnelles, d'autre part, parce que ce sont eux qui connaissent la spécificité des différents métiers et les possibilités qu'ils offrent. Cela dit, assez nombreuses sont les entreprises privées qui ont réellement le souci d'assurer l'avenir des professions, mais elles ont aussi parfois de la peine à trouver des candidats apprentis possédant les qualifications nécessaires.

Motion: favoriser la formation d'apprentis dans le cadre des marchés publics

En résumé, en distribuant dans ce domaine des bons et des mauvais points, nous avons l'impression que la Ville de Genève et son Conseil municipal se mêlent d'un problème de police des entreprises qui, finalement, ne les regarde pas, et cela d'autant moins que notre Conseil n'a pas les compétences requises pour prendre une telle position. Nous aurions peut-être pu accepter cette motion si elle précisait qu'il convient, à conditions équivalentes de prestations et de coûts, de donner alors la préférence aux entreprises privées qui forment des apprentis. Mais ce n'est pas le cas, il n'y a pas d'entrée en matière sur la souplesse nécessaire qui est le résultat de l'expérience pratique. Nous constatons que le dogme théorique occulte la réalité de la gestion des entreprises.

Sans nier en aucune manière l'importance d'un nombre suffisant de places d'apprentissage, mais pour les raisons exposées, notamment parce que, à notre avis, c'est là le problème des partenaires sociaux, le groupe libéral n'entrera pas en matière sur cette motion.

M. Olivier Norer (Ve). Nous, les Verts, nous partageons certaines inquiétudes du préopinant libéral, toutefois nous serons un peu moins manichéens. Effectivement, les jeunes au sein des entreprises sont l'avenir même de ces entreprises. L'ajout de la deuxième invite est tout à fait pertinente, parce qu'il est nécessaire de balayer devant sa porte avant de le faire ailleurs et qu'il faut promouvoir les apprentis au sein de notre société. C'est une chose qui, malheureusement, n'est actuellement pas assez faite.

Je ne vais pas renchériser sur ce qu'a dit M. Sébastien Bertrand et je serai bref: nous demandons le renvoi de cette motion, une fois amendée, au Conseil administratif qui, comme expliqué dans la motion, a déjà planché sur la question.

M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S). Le Parti socialiste, lui aussi, soutiendra cette motion et proposera son renvoi au Conseil administratif, avec l'amendement proposé par M. Bertrand.

Il nous semble important de rappeler que nous avons un devoir en notre qualité d'élués et d'élus politiques. Actuellement, les mandats sont attribués à des entreprises qui respectent la convention collective. Dans le même esprit, nous ne pouvons donc qu'encourager les entreprises qui engagent des apprenties et des apprentis en leur sein. En effet, on sait que nombre de jeunes qui terminent leur scolarité obligatoire sont à la recherche d'un emploi. Certains n'ont pas de bases suffisantes pour être engagés et pour suivre un apprentissage. et nous constatons que nombre d'entreprises préfèrent engager des jeunes qui ont effectué une ou

Motion: favoriser la formation d'apprentis dans le cadre des marchés publics

deux années dans l'enseignement postobligatoire. Nous devons donc nous préoccuper très sérieusement des jeunes qui ne trouvent ni emploi ni place d'apprentissage.

En conséquence, nous devons prendre toutes les mesures pour faciliter l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Ce sont souvent des jeunes qui sont fragilisés et il serait évidemment navrant qu'ils le soient encore plus parce qu'ils ne trouvent aucune place sur le marché du travail. Je rappelle que, d'après les statistiques de l'Hospice général notamment, de plus en plus de jeunes et de mineurs doivent avoir recours à l'aide sociale pour subsister. C'est évidemment inacceptable.

Nous devons donc favoriser, en tant que collectivité publique, toutes les mesures qui permettent aux jeunes de s'insérer sur le marché de l'emploi. En cela, nous en sommes sûrs, nous aurons l'appui des organisations syndicales, qui ne pourront que nous suivre dans cette démarche.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Notre groupe, l'Union démocratique du centre, est tout à fait d'accord avec cette motion. L'apprentissage est une chose essentielle pour notre société, parce que tout le monde n'a pas forcément accès aux études ou les capacités pour devenir ingénieur; par contre, tout le monde peut travailler. Or notre société n'offre plus assez de places à nos enfants pour qu'ils puissent s'insérer dans la vie professionnelle, dans la vie active.

J'ai bien entendu le discours des libéraux et je pense qu'ils n'ont pas totalement tort d'évoquer la notion de qualité égale au niveau des services. Mais, pour nous, il est fondamental que nos jeunes aient un travail; ils ont le droit d'avoir un avenir, de vivre comme leurs parents. Nous soutiendrons donc cette motion et la renverrons au Conseil administratif ou à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le problème de l'attribution des marchés publics n'est pas simple et les libéraux ont sans doute raison d'évoquer la situation. La qualité de la prestation et la spécialisation d'une entreprise sont aussi importantes, et il ne va pas de soi de retenir nécessairement le critère de la formation, y compris celle des apprentis.

Cependant, le contexte actuel exige des signes politiques forts. Au sein du Parti démocrate-chrétien, nous sommes assez partagés, mais nous nous sommes également, à l'instar des autres partis, prononcés pour donner un signe politique fort. Nous approuverons donc cette motion avec les nuances que j'ai apportées, mais aussi avec une autre nuance qui me semble assez importante dans notre canton, à savoir que nous devons à tout prix faciliter le travail des entreprises. Or la

Motion: favoriser la formation d'apprentis dans le cadre des marchés publics

réglementation devient de plus en plus pénible, les freins que l'on met à l'installation des entreprises sont souvent énormes.

Nous rappelons que, pour former des apprentis, il faut un certain volume de travail et qu'une entreprise qui ne l'a pas ne peut former des apprentis. Alors, favorisons les entreprises qui forment des apprentis, mais favorisons aussi les entreprises qui souhaitent s'installer en Ville et qui souhaitent donner des activités à du personnel. Cela doit être notre priorité.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je prends rapidement la parole pour rassurer les représentants du Parti libéral et du Parti démocrate-chrétien qui, ici même, prennent des positions opposées par rapport à cette motion. Je rappelle que ces critères dont nous parlons aujourd'hui sont déjà dans une loi à laquelle vous n'êtes pas étrangers, Messieurs, c'est la loi sur les marchés publics en matière de construction. Je vous invite à lire l'article 39 de cette loi et vous verrez que, parmi les critères d'adjudication, comme je l'ai déjà dit, figurent en bonne place la formation et le perfectionnement professionnel. Si cela peut vous rassurer, ces critères-là existent déjà.

Mis aux voix, l'amendement de M. Bertrand est accepté sans opposition (quelques abstentions du Parti libéral et du Parti démocrate-chrétien).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions du Parti libéral et quelques abstentions du Parti démocrate-chrétien).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à demander au Conseil d'Etat que la réglementation cantonale sur les marchés publics introduise, lors d'attribution d'un marché à une entreprise ou à un mandataire, un critère supplémentaire tenant compte du nombre d'apprentis formés par l'entreprise ou le mandataire, mis à part le cas particulier des petits artisans;
- à mettre en place dès à présent ce même critère lors d'attribution d'un marché public par la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Motion du 15 mars 2006 de M. Eric Rossiaud, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, M. Alpha Dramé, M^{me} Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggin: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente» (M-607)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'un nombre considérable de citoyen-ne-s n'utilisent qu'occasionnellement leur voiture;
- que certain-e-s d'entre eux/elles se sépareraient volontiers de leur voiture si un nombre satisfaisant de voitures de remplacement étaient parkées non loin de chez eux/elles;
- que les statistiques montrent que, pour chaque voiture Mobility parkée dans un quartier, la densité du parc automobile du quartier diminue;
- que la coopérative Mobility a développé à Genève, depuis plus de dix ans, des solutions d'auto-partage tout à fait appréciées de ses membres;
- que, dans les centres urbains, l'auto-partage est une réponse à une mobilité choisie et non contrainte par l'achat individuel d'une voiture et les inconvénients qui y sont liés (parkage, entretien, réparation, taille invariable du véhicule);
- qu'une coopérative sans but lucratif, telle que l'entreprise Mobility, ne peut à elle seule assumer l'incitation publique à l'auto-partage;
- qu'une voiture Mobility doit rapporter environ 14 000 francs par année pour être rentable;
- qu'une collectivité publique telle que la Ville de Genève doit accompagner sa politique de mobilité de gestes forts allant au-devant des habitants, en permettant à des initiatives novatrices de se développer si elles rencontrent à court terme l'adhésion d'une partie de la population,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir, avec l'entreprise Mobility, dix places de parc à des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes;
- à promouvoir l'auto-partage en concluant des contrats de garantie de déficit de trois ans avec l'entreprise Mobility sur ces places de parc, pour une durée de trois ans;

¹ «Mémorial 163^e année»: Annonce, 5763.

- à accompagner cette mesure d'une campagne de promotion ciblée sur les quartiers concernés;
- à évaluer les effets de ces mesures après trois ans et à rendre un rapport au Conseil municipal.

M. Eric Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs, les Verts sont très heureux aujourd'hui de vous proposer cette motion, déposée le 15 mars 2006, pour une mobilité intelligente en ville de Genève. Cette motion traite de l'auto-partage, ou comment se passer de véhicule pour les trajets en ville de Genève, dans le canton et, plus largement, en Suisse.

Quels ont été nos constats pour déposer cette motion? D'abord, beaucoup de citoyens désireraient pouvoir se passer d'une voiture, surtout s'ils ne l'utilisent que de temps en temps, car ils doivent malgré tout la parquer, l'entretenir, payer les assurances et les réparations inévitables. Le stationnement – je ne l'apprends à personne – est une difficulté majeure dans notre ville et partager un véhicule à plusieurs permet de libérer des places en extérieur, mais aussi des places réservées, qui font maintenant partie des frais fixes. En effet, chaque famille, chaque individu doit assumer, au même titre que le loyer ou les assurances, la place de parc attribuée d'office avec le logement, qu'il soit social ou non. Avec les revenus qui se resserrent, nous pensons que la collectivité devrait essayer de diminuer le plus possible les frais fixes que chacun d'entre nous doit assumer pour vivre et se déplacer dans notre ville. Les frais de parking, plus particulièrement des parkings privés, en font partie et nous pensons qu'en développant cette motion nous permettrons de réduire les coûts fixes à charge de nos concitoyens.

Au début de la réflexion sur l'auto-partage, nous parlions davantage des familles qui pouvaient se passer d'une deuxième voiture, mais, aujourd'hui, nombre de familles ont renoncé à la première voiture pour préférer l'auto-partage. A Genève et en Suisse, cela fait maintenant dix ans que nous pouvons bénéficier des services de la coopérative Mobility. C'est une coopérative sans but lucratif qui se développe pour permettre à la population de notre pays de bénéficier d'une voiture simplement avec un abonnement et en étant membre de la coopérative.

Notre réflexion a aussi porté sur le fait que cette coopérative privée ne peut à elle seule assumer le développement d'un moyen de transport, d'un rapport à la mobilité qui nous paraît primordial pour désengorger nos villes. Après discussion avec les tenants de ce type de transport, nous en sommes venus à dire que la Ville de Genève, en tant que collectivité publique, avait aussi sa pierre à apporter au développement de l'auto-partage. C'est le but de cette motion, un but d'information, de communication et de preuve par l'exemple.

Je donnerai encore quelques chiffres pour montrer quel est le retard pris par Genève en la matière. Nous pouvons constater que Zurich bénéficie de 383 voitures Mobility à disposition; Bâle en a 72, Berne 93, Lucerne 73, Winterthour 52 et Genève 42. On voit que Genève arrive en queue de peloton. C'est certes compréhensible, sachant que chez nos concitoyens d'outre-Sarine le rapport à la mobilité a été beaucoup plus clairement appréhendé, mais maintenant Genève doit rattraper ce retard. Une étude faite récemment permet d'estimer quel est le potentiel de citoyens désireux de pratiquer l'auto-partage. Cette étude, faite par l'Office fédéral de l'énergie, a porté sur la clientèle Mobility en 2005 et elle conclut que 500 000 personnes en Suisse seraient potentiellement intéressées par le développement de l'auto-partage. Actuellement, Mobility compte 1800 membres qui utilisent ses services. Le fossé est donc énorme entre la demande potentielle et l'offre de Mobility ou des autres organismes d'auto-partage.

Je reviens aussi sur ce qui a intéressé l'Office fédéral de l'énergie lors de cette étude: les effets du *car sharing* sur l'environnement. Les résultats ont été publiés le 5 octobre 2006 – il y a une dizaine de jours – et ils montrent que la clientèle Mobility a économisé 4,8 millions de litres de carburant durant l'année 2005 – on ne parle donc pas de petits chiffres... Nous pouvons en déduire que les clients du *car sharing* ont produit des émissions de CO₂ inférieures de 11 000 tonnes par rapport à la moyenne des autres conducteurs.

Quels sont les autres avantages de l'auto-partage démontrés dans cette étude fédérale? Les gens qui utilisent l'auto-partage font moins de trajets en voiture et les émissions de CO₂ ont été réduites, par exemple, de 200 kilos par client pour l'année 2005 seulement. Une autre étude que nous avons souvent demandée à Mobility – nous avons reçu les chiffres aujourd'hui! – montre que les 1750 voitures du parc de véhicules 2005 de Mobility ont remplacé l'usage de 6000 voitures privées. C'était ce que nous imaginions: une voiture Mobility permet de remplacer quatre voitures privées!

Cela étant dit, dans les invites de la motion, nous proposons que la Ville de Genève s'investisse pour que des places puissent être mises à la disposition de nos concitoyens. Nous ne pensons pas solliciter un gros effort de la Ville en lui demandant de «définir, avec l'entreprise Mobility, dix places de parc à des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes». Nous lui demandons de «promouvoir l'auto-partage en concluant des contrats de garantie de déficit de trois ans avec l'entreprise Mobility sur ces places de parc». Concrètement, nous proposons que la Ville de Genève garantisse le déficit, si l'entreprise Mobility a du mal à développer cet auto-partage que nous appelons de nos vœux. Mais nous pensons qu'il n'y aura pas de déficit, car pour ne pas être déficitaire une voiture Mobility doit rapporter 14 000 francs par année. Avec un bel effort de communication qu'entreprendrait notre Ville, ces places pourraient tout à fait être rentabilisées. C'est grâce à la communication que nous arriverons à développer ce

réseau. Nous proposons donc aussi que la Ville fasse une campagne de promotion ciblée dans les quartiers concernés, afin que ces places soient vues et utilisées. Après trois ans, il s'agira d'évaluer si cet investissement aura permis de diminuer les voitures. Selon les conclusions de l'Office cantonal de l'énergie, si l'on promeut l'auto-partage, on peut diminuer énormément le parc automobile.

Cette motion ne demande pas un investissement extraordinaire: elle demande une garantie de déficit sur dix places de parc, la communication dans les quartiers concernés et une évaluation après trois ans pour voir si l'effort a porté ses fruits, s'il doit être intensifié. Nous vous proposons de renvoyer cette motion à la commission Agenda 21.

Préconsultation

M. Simon Brandt (R). Bien que Mobility soit une entreprise privée intéressante, qui prône le covoiturage, l'écologie et d'autres mesures intéressantes, le Parti radical n'entrera pas en matière sur ce qui est une subvention déguisée à Mobility. En effet, la deuxième invite de la motion demande de «promouvoir l'auto-partage en concluant des contrats de garantie de déficit de trois ans avec l'entreprise Mobility sur ces places de parc, pour une durée de trois ans», et la troisième invite d'«accompagner cette mesure d'une campagne de promotion ciblée sur les quartiers concernés». Or, Mesdames et Messieurs, jusqu'à preuve du contraire, Mobility est une entreprise privée et la Ville n'a pas à la subventionner de manière détournée, c'est-à-dire en faisant une campagne et en concluant un contrat de garantie de déficit pour ces dix places si cela ne devait pas fonctionner. C'est fausser la concurrence. Il existe d'autres entreprises de type Mobility, pourquoi alors soutenir celle-ci et pas une autre?

C'est pour cela, Monsieur le président, que j'ai déposé un amendement sur votre bureau qui propose la suppression des invites deux et trois. Si cet amendement est accepté, c'est avec plaisir que le groupe radical votera cette motion amendée.

Projet d'amendement

Suppression des deuxième et troisième invites.

M. Didier Bonny (DC). A la lecture de cette motion, le groupe démocrate-chrétien a eu une attitude bienveillante, car l'entreprise Mobility fait un excellent travail qui va dans le bon sens, par rapport aux problèmes de circulation que connaît la ville de Genève. D'ailleurs, le groupe démocrate-chrétien ne s'est

jamais opposé aux crédits demandés pour la Semaine de la mobilité: nous nous sommes abstenus en raison de la Journée sans voitures qui nous posait problème. Sur ce sujet, nous sommes donc cohérents.

Je reviens à la motion M-607. En y regardant de plus près, comme vient de le dire M. Simon Brandt, nous constatons qu'elle pose un problème de taille, qui est le fait qu'une collectivité publique, en l'occurrence la Ville de Genève, puisse conclure des contrats de garantie de déficit avec une entreprise privée. Cela ne nous paraît pas compatible, même si ladite entreprise œuvre tout à fait dans le sens de ce que nous souhaitons. C'est pourquoi nous accepterons cette motion à condition que les deuxième et troisième invites soient supprimées, comme le demande le projet d'amendement du groupe radical.

Quant à la première invite qui demande de «définir, avec l'entreprise Mobility, dix places de parc à des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes», nous pensons que cela peut être la mission de la Ville de Genève en tant que collectivité publique, afin de participer à une meilleure gestion de la circulation et du parc automobile de notre commune. De même pour la dernière invite, qui demande d'«évaluer les effets de ces mesures après trois ans et à rendre un rapport au Conseil municipal», suite à la mise à disposition de ces dix places de parc. Mais si l'amendement n'est pas accepté, nous refuserons la motion pour les raisons que je viens d'évoquer.

M. Pascal Rubeli (UDC). Cette motion, sur le fond, parle d'une difficulté effective que nous connaissons à Genève: la circulation. En matière de pollution, personne ne peut dire qu'il n'y a rien à faire.

Ce qui gêne profondément l'Union démocratique du centre, comme les deux préopinants, c'est que Mobility est une structure à but économique et nous ne voyons pas pourquoi la Ville de Genève garantirait le remboursement d'une perte éventuelle. C'est à la structure de mettre en place les moyens pour obtenir des bénéfices.

Nous demandons aussi la suppression de la deuxième invite. Mais nous serons moins exigeants pour la troisième invite, car elle vise tout de même à améliorer le bien-être des gens, sans pour autant perturber la circulation, sans les empêcher de rouler avec leur voiture, mais en les incitant à circuler d'une manière différente. Nous voterons donc la motion pour autant que la deuxième invite soit supprimée.

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Nous, groupe SolidaritéS et Indépendants, souscrivons à cette motion. Nous sommes également très sensibles aux questions

écologiques en ville de Genève. A ma connaissance, Genève est toujours une des dix villes qui a le plus de véhicules par tête d'habitant et un hypercentre chargé; il serait donc souhaitable de trouver une solution pour dégorger l'hypercentre.

Sachant que les places bleues ne sont pas aussi facilement disponibles, qu'il est impossible de ne pas recevoir d'amendes sur une année, que le prix moyen de l'entretien d'un véhicule est de 400 francs par mois et que la majorité des habitants n'utilisent pas leur véhicule tous les jours, nous souscrivons à cette expérience d'augmenter les places de parc pour les voitures Mobility en ville de Genève.

M^{me} Annina Pfund (S). Le Parti socialiste soutient cette motion; nous sommes ravis de cette proposition et nous avons juste un petit bémol à apporter. Nous trouvons dommage que l'on veuille mettre des places dans des endroits à forte densité de voitures résidentes, car souvent, à ces endroits, il y a déjà des places réservées pour les véhicules Mobility. Dans d'autres villes, surtout en Suisse alémanique, c'est plutôt dans les quartiers à moins forte densité qu'une ou deux places de parc sont réservées. Je pense que c'est donc à ces endroits qu'il faudrait libérer des places de parc.

Je reviens maintenant sur les invites. Cela ne nous dérange pas du tout que la Ville s'engage auprès de Mobility. Une campagne doit être faite dans toute la ville pour que les habitants aient connaissance de ce que propose Mobility, dans le but de réduire le nombre de voitures en ville. Le Parti socialiste n'entrera donc pas en matière sur l'amendement du Parti radical qui demande de supprimer les deuxième et troisième invites.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Comme les autres partis, le Parti libéral est tout aussi concerné par les problèmes de circulation et d'environnement, et nous avons eu l'occasion de le démontrer à plusieurs reprises.

Le texte qui nous est proposé aujourd'hui est intéressant et mérite qu'on s'y attarde un peu. Dans l'exposé fait par son promoteur, M. Rossiaud, on a pu entendre de nombreuses reprises des vérités assénées comme si elles étaient acquises, concernant les habitudes des gens, ce qu'elles devraient être, ce qu'elles devraient devenir, des vérités sur ce que devrait être l'état de la ville de Genève par rapport à d'autres villes. A cet égard, les chiffres, les références sont intéressantes, je ne les conteste pas – en général, M. Rossiaud est bien renseigné – elles sont certainement exactes. Mais je n'en tire pas pour autant comme conclusion immédiate qu'il faille automatiquement se calquer sur tout ce qui se fait ailleurs quand cela nous plaît, et ne pas le faire quand cela ne nous plaît pas...

Toujours est-il que, dans le discours de M. Rossiaud, il y a cette connotation un peu dirigiste que nous entendons souvent et qui ne nous plaît pas particulièrement. En ce qui nous concerne, nous avons une vision différente du choix de l'individu quant à son mode de transport et, de ce point de vue là, nous n'adhérons pas au discours de M. Rossiaud.

Il n'en demeure pas moins que lorsqu'on essaie d'explorer les différentes pistes qui peuvent être suivies pour améliorer la situation, en voilà une qui, pour le moment, n'a pas encore été explorée. On peut se dire que c'est un exercice qui mérite d'être fait ou, au contraire, qui ne le mérite pas. Quand j'essaie d'analyser ce point, j'arrive à quelques remarques que je vous sou mets. D'abord, on s'émeut – probablement à juste titre – du fait qu'une entreprise privée soit subventionnée par des fonds publics. J'émettrai ici un bémol dans la mesure où, lorsqu'une entreprise privée prend en charge des tâches d'intérêt public et que personne ne le fait à sa place, il me semble envisageable que la collectivité publique puisse lui manifester son soutien, qu'il soit financier ou autre. Ne pas admettre ce principe signifierait que, à chaque fois qu'une collectivité publique détermine une priorité pour son action, elle devrait l'internaliser et ne pourrait pas recourir à des acteurs privés. Je ne pense pas que l'on puisse affirmer de manière aussi péremptoire et définitive que, du seul fait que Mobility est une entreprise privée, elle ne peut pas être soutenue financièrement.

En revanche, il y a une autre raison beaucoup plus terre à terre, purement économique, qui milite dans le sens de ne pas soutenir Mobility financièrement. S'il y a un potentiel de personnes intéressées aussi grand que ce qu'a dit M. Rossiaud – encore une fois, je n'ai pas de raison de douter de ses chiffres – pourquoi Mobility n'étend-elle pas son activité, même si elle n'est pas mue par la perspective de réaliser des profits? S'il y a tellement de personnes intéressées, cela ne devrait pas être bien compliqué pour Mobility de pouvoir, à Genève, comme elle a su le faire dans d'autres villes, intéresser quelques-unes de ces 500 000 personnes, pour avoir, selon le souhait des Verts, un rayonnement plus large. Si je pense que le subventionnement à Mobility est déplacé, ce n'est pas tant sur le principe que sur le fait que, probablement, Mobility n'en a pas besoin, parce qu'il y a suffisamment de personnes potentielles qui peuvent et qui veulent utiliser ses services.

Au demeurant, si la Ville devait malgré tout contribuer financièrement, eh bien, Mesdames et Messieurs, l'argent, nous l'avons déjà. En effet, Mobility est une expérience en termes de mobilité, en termes d'amélioration de la circulation, et la soutenir équivaut à une future Semaine de la mobilité réussie, elle! Aujourd'hui, l'argent consacré à la Semaine de la mobilité pour améliorer la circulation et l'environnement se solde par un cuisant échec, on le constate tous les jours en circulant en ville de Genève. Je verrais donc plutôt d'un bon œil que cet argent soit affecté à Mobility, plutôt qu'on continue à le gaspiller lors de la Semaine de la mobilité, qui ne donne aucun résultat!

Plus encore, si l'on cherchait véritablement dans le budget de la Ville les postes qui concernent la mobilité et qui pourraient être mieux utilisés, mis à part la Semaine de la mobilité, on trouverait certainement de larges réserves pour financer un projet comme celui-ci.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral se joindra aux autres partis de droite pour, premièrement, saluer la motion, deuxièmement, se déclarer intéressé par son étude quant au principe et, troisièmement, se déclarer opposé à un soutien financier. La manière dont le vote se déroulera et les différentes réponses qui seront données, notamment à l'amendement ou au renvoi en commission, nous permettront de nous prononcer définitivement sur cet objet.

M. Guy Jousson (T). Pour le Parti du travail, les questions posées par cette motion méritent qu'on s'y attarde un peu plus. Pour cela, nous proposons le renvoi de la motion à la commission Agenda 21.

M. Eric Rossiaud (Ve). Nous saluons l'accueil que reçoit notre motion. Comme l'a dit M. Hainaut, il s'agit de se lancer dans un partenariat entre le public et le privé. C'est une voie que nous pouvons suivre essentiellement lorsque les entreprises sont sans but lucratif, elles ne peuvent donc que réinvestir dans leur entreprise et non servir des dividendes aux coopérateurs.

Par contre – et là je pense qu'il faut être clair – nous avons bien calibré cette motion pour qu'il ne s'agisse pas de subventionnement. Nous parlons, comme en matière de partenariat public/privé, de garantie de déficit. L'entreprise prendra les risques: c'est elle qui achètera les voitures, qui mettra ses services à disposition, son renom en jeu, et la Ville n'interviendra que si les clients n'auront pas été trouvés, malgré l'information et la communication qu'on pourra faire. Nous sommes bien dans le cadre d'un partenariat entre une collectivité publique et le privé, dans un jeu gagnant où la Ville, si tout se passe bien, ne devrait pas sortir d'argent. Il ne s'agit donc pas de subvention, il s'agit de garantie de déficit.

M. Didier Bonny (DC). Par rapport à la dernière intervention de M. Rossiaud, en Ville de Genève nous avons un organisme correspondant tout à fait à ce qu'il demande: la Fondetec. Si Mobility a besoin d'une garantie de déficit, il faut qu'elle s'adresse à la Fondetec; c'est aussi notre argent, puisque la Ville y a mis 20 millions de francs il n'y a pas si longtemps.

Cela va dans le sens de ce qui a déjà été dit tout à l'heure, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas accepter la deuxième invite ni la troisième, car ce n'est pas

à la Ville de Genève de faire cette promotion par une campagne ciblée. C'est à Mobility de la faire.

M. Eric Rossiaud (Ve). Suite aux propos de M. Bonny, je dirai que la Fondetec sert peut-être à financer des entreprises, mais là, en l'occurrence, il ne s'agit pas d'une entreprise qui a besoin d'un financement, mais d'une entreprise qui va se développer tranquillement à Genève, comme elle se développe à Lucerne, Bâle et Zurich.

Pour notre part, nous disons qu'il faut aller plus rapidement et aider l'entreprise Mobility à accentuer son développement à Genève. C'est là où la collectivité publique doit intervenir, en donnant un signal clair et une aide financièrement acceptable, pour que l'entreprise Mobility développe son activité à Genève ces prochaines années.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. La position du Parti démocrate-chrétien est un peu ambiguë. Comme tout le monde le sait, la Fondetec lance des nouvelles entreprises ou vient en appui à des entreprises en difficulté. Or, comme l'a rappelé M. Rossiaud, si Mobility n'a peut-être pas à Genève le succès qu'elle connaît dans les cantons alémaniques, ce n'est pourtant ni une nouvelle entreprise, ni une entreprise en difficulté. Transmettre le dossier à la Fondetec, c'est une façon de ne pas lui venir en aide, puisque les conditions prévues pour un éventuel octroi de fonds par la Fondetec ne sont pas réalisées, cela pour les deux raisons que je viens d'évoquer.

A cet égard, il est intéressant de comparer les raisonnements du Parti libéral et du Parti démocrate-chrétien. Pour M. Hainaut, ce n'est pas du tout le fait d'aider financièrement une entreprise privée qui lui pose problème – si j'ai bien compris – mais c'est le fait que Mobility, selon lui, a une bonne assise financière et fonctionne suffisamment bien pour que la Ville s'abstienne de venir à son secours. En revanche, le Parti démocrate-chrétien dit, d'entrée de cause, que la Ville ne doit pas aider une entreprise privée par le biais d'une subvention. Nous en prenons note.

Aujourd'hui, l'Alternative vous fait une invitation différente, Monsieur Bonny, en vous demandant d'avoir un peu plus de souplesse et d'envisager la possibilité, non pas de venir en aide à Mobility – M. Rossiaud a été assez précis – mais de lui accorder une garantie de déficit. Selon le raisonnement de M. Hainaut, dans le cas d'une garantie de déficit, si vous êtes convaincus que l'entreprise n'en a pas besoin, vous ne prenez aucun risque, puisque cette garantie ne sera pas sollicitée.

Pourquoi alors demander une garantie de déficit? Simplement pour permettre à l'entreprise de développer cette expérience, fort intéressante pour nous, puisque la Ville de Genève aimerait être un gros client de Mobility. Nous avons déjà montré l'exemple dans de nombreux services en utilisant ces voitures, y compris le Conseil administratif: vous pouvez nous voir de temps en temps dans une voiture de Mobility. Aujourd'hui, nous devrions passer à la vitesse supérieure – si vous me passez l'image – et cette motion vient à point, puisque dans nos quartiers saturés par les voitures et surtout par leur stationnement, les places Mobility sont beaucoup plus performantes de par la rotation que connaît un même véhicule. Il faut savoir qu'un accord est déjà intervenu entre la Fondation des parkings et Mobility: dans la plupart des parkings situés en ville, des places sont réservées à Mobility.

Je dirai encore, Mesdames et Messieurs, que Mobility n'est pas n'importe quelle entreprise privée à qui vous garantiriez un éventuel déficit – lequel est d'ailleurs peu probable, je suis d'accord avec le Parti libéral. Mobility est une coopérative sans but lucratif; ce n'est donc pas la même chose que de couvrir l'éventuel déficit d'une société anonyme dont la vocation première est de réaliser des bénéfices. Je réponds là à M. Rubeli qui s'interrogeait sur la structure économique de cette société. Les risques sont donc quasiment inexistantes.

Si vous nous renvoyez cette motion, nous serions d'autant plus heureux de la mettre en œuvre que l'usage immodéré des véhicules privés, comme on le connaît aujourd'hui, a un coût indirect très élevé pour la collectivité. La garantie de déficit est extrêmement faible comparativement aux coûts indirects de la circulation que la Ville de Genève prend en charge année après année. Voilà les raisons pour lesquelles nous serions très heureux de mettre en pratique cette motion.

Mis aux voix, l'amendement de M. Brandt est refusé par 36 non contre 27 oui,

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 39 oui contre 23 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est accepté par 51 oui contre 12 non (1 abstention).

5. Motion du 15 mars 2006 de M. Robert Pattaroni, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et M^{me} Odette Saez: «Resserrement des moyens financiers oblige: le temps est venu de piloter la Ville de Genève et son administration en donnant la priorité aux prestations prioritaires et en affectant les moyens en conséquence» (M-608)¹.

PROJET DE MOTION

Introduction

Le Parti démocrate-chrétien tient à rappeler son attachement à un service public performant et au service de toute la population. En cette période difficile – caractérisée par une dette dépassant toute attente, tant au niveau du Canton que de la Ville de Genève, et qui engendre un coût trop élevé pour les contribuables – si l'on veut maintenir au plus haut niveau le service public, il importe d'anticiper les conséquences plus que fâcheuses de cette dette et de prendre les mesures en toute sérénité, sans pression extrême. Ces mesures sont évidemment de plusieurs ordres, et il est devenu indispensable de les prendre simultanément au niveau du Canton et à celui de la Ville de Genève.

Par cette motion, le Parti démocrate-chrétien de la Ville de Genève s'attache à proposer des voies de solutions touchant l'organisation et le fonctionnement de l'administration municipale de la Ville de Genève.

Considérant que:

1. l'état général des finances publiques du Canton de Genève est préoccupant, en raison de l'endettement très élevé (à la fin 2004: 12,4 milliards de francs et 300 millions de francs d'intérêts) et encore en progression vu les perspectives à moyen terme généralement admises;
2. les finances publiques de la Ville de Genève, très liées à la situation du Canton, ne sont guère meilleures. Preuve en est l'endettement également en progression (prévision de la dette pour la fin 2006: plus de 1,8 milliard de francs avec plus de 62 millions de francs d'intérêts);
3. la dette de la Ville de Genève ne correspond pas, pour une part, à des investissements représentant une plus-value pour le mieux-être des habitants;
4. les intérêts à payer viennent en diminution des possibilités de financement des prestations, qu'elles soient sociales, culturelles, ou encore liées au logement;
5. le temps est venu de procéder à une évaluation générale et détaillée des prestations de notre municipalité:

¹ «Mémorial 163^e année»: Annonce, 5764.

- d'une part, en distinguant les prestations «indispensables», les «nécessaires», les «utiles» et celles que l'on pourrait qualifier de «confort», mais que l'on pourrait diminuer, voire supprimer, et en tenant compte aussi des possibles doublons avec les prestations de l'Etat,
 - d'autre part, en analysant les moyens (en personnel, locaux et matériel) mis en œuvre pour les assurer, de façon à apprécier si, vu la situation en 2006, ces moyens sont insuffisants (dans le cas de prestations sociales, par exemple), suffisants, voire excessifs (par exemple dans le cas du Service d'assistance et de protection de la population);
6. en somme, il s'agirait de procéder à une opération de mise à plat des activités de la Ville de Genève (selon une méthode inspirée de celle dite du «budget base zéro»),

le Conseil municipal, dans la perspective d'une gestion plus rationnelle des deniers publics de la Ville de Genève, demande au Conseil administratif:

- d'entreprendre une démarche générale d'évaluation des prestations selon le processus défini ci-dessus sous le point 5;
- de procéder à l'adaptation de l'organisation de l'administration municipale en conséquence, tant en ce qui concerne la répartition des tâches entre les départements que le cahier des charges des services et du personnel;
- de viser, dans cette adaptation, à permettre au personnel, de toutes les catégories, de donner la pleine mesure de ses compétences et talents;
- de consulter le personnel tout au long de l'opération, étant entendu qu'il n'y aura pas de licenciement dû à son application.

M. Robert Pattaroni (DC). Cette motion est un nouveau chapitre à ce livre très sérieux que sont en train d'écrire plusieurs partis dans cette enceinte, préoccupés d'une amélioration de la gestion de la Ville et qui considèrent, non pas que cette gestion est mauvaise, mais qu'on peut toujours améliorer même ce qui est bon. Ces mêmes partis se soucient du déficit, parce que ce dernier – je ne vais pas répéter ce que j'ai souvent développé à ce sujet – n'est pas utile pour les habitantes et les habitants de la Ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, nous pourrions discuter de l'opportunité des indications que plusieurs partis veulent donner au Conseil administratif. Effectivement, certains partis ici disent que ce n'est pas le rôle du Conseil municipal, mais celui du Conseil administratif de faire ce travail. Pour notre part, nous ne nions pas les efforts que le Conseil administratif peut faire, mais nous considérons qu'il est important de lui donner un certain nombre de signes publics clairs, de façon qu'il se sente appuyé et que la population sache aussi que nous visons à ce que la Ville soit aussi efficace que possible.

Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez que plusieurs motions à ce propos ont été déposées à peu près à la même époque, mais que, au gré de notre avancement dans l'ordre du jour, elles n'ont pu être développées en même temps. D'abord, la motion M-580 du groupe des Verts voulait que nous maîtrisions nos investissements en améliorant nos instruments de gestion. Ensuite, la motion M-593 du Parti socialiste visait un point très particulier qui était le remplacement des personnes absentes pour une longue durée – maternité, service militaire – de façon à assurer constamment les mêmes services à la population. Puis il y a eu la motion M-595, très lourde au sens de sa force et de la proposition qu'elle formule, émanant de plusieurs partis sauf de l'Alliance de gauche et intitulée «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables». Elle visait à permettre de mieux comprendre la portée des décisions que nous prenons par rapport à des objectifs bien précis. Il y a encore eu la motion M-599, du même Parti démocrate-chrétien et, enfin, la motion M-608 que nous vous présentons ce soir.

En gros, il s'agit de vraiment pouvoir faire le point sur les missions essentielles de la Ville de Genève aujourd'hui, sur les prestations qu'elle devra fournir par comparaison avec ce qui est fait jusqu'à présent, compte tenu de l'évolution des besoins de la population, du fait que la population d'aujourd'hui n'est pas la même qu'avant. Par exemple, en ce qui concerne le nombre de crèches, on ne voyait pas les choses de la même façon il y a une trentaine d'années, et, aujourd'hui, tout le monde se réjouit de pouvoir mettre à disposition des crèches. Or il est difficile de faire tout ce qui a été fait jusqu'ici, d'assurer toutes les prestations déjà offertes et de faire encore plus.

Si la manne financière – comme dans certains pays pétroliers – arrivait en quantité toujours plus grande, peut-être que nous pourrions toujours faire plus et mieux sans nous faire trop de soucis. Mais nous ne sommes pas dans cette situation, et d'ailleurs il ne serait pas souhaitable que nous soyons dans cette situation.

Nous, démocrates-chrétiens, nous reprenons un principe qui veut qu'à un moment donné on fasse le point: essayons de voir si ce que nous faisons doit toujours être fait, s'il faut le faire de la même façon et quelles sont les nouvelles prestations aujourd'hui qu'il faut aussi assumer de manière rationnelle. Je résume cette démarche par une expression connue qui est celle du «budget base zéro».

Du côté du Conseil administratif, de nombreux efforts vont dans cette direction. Lors des séances de commission, certains fonctionnaires, dont c'est le rôle, sont venus nous expliquer que ce travail était en route. C'est une nouvelle très positive pour nous, mais je rappelle que notre motion est née il y a déjà quelques mois. Ces fonctionnaires ont utilisé eux-mêmes l'expression du «budget base zéro», non pas forcément qu'ils étaient attachés aux mots mêmes, mais pour bien souligner la démarche qui était entreprise.

Notre intention, Mesdames et Messieurs, est d'ajouter une petite pierre à l'édifice. Actuellement, la commission des finances examine plusieurs de ces motions, en particulier la motion M-595 «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables», et nous considérons que nous pouvons très bien intégrer dans la réflexion la motion que nous vous soumettons ce soir. Il ne s'agit pas pour nous d'encombrer la commission des finances par des travaux à n'en plus finir, mais de bien aborder cet aspect. Nous espérons rencontrer facilement, c'est du moins mon intuition, l'approbation du Conseil administratif.

Nous n'allons pas nous disputer sur les mots si d'aucuns veulent utiliser une autre expression que le «budget base zéro». Nous voulons rappeler que le Conseil d'Etat est en route, que d'autres collectivités publiques de Suisse sont également en route pour faire aussi bien ou mieux compte tenu des moyens. Dans notre esprit, il ne s'agit pas de diminuer des prestations qui sont indispensables, au contraire; il ne s'agit pas de dire qu'il faut diminuer le personnel, pas du tout, et le texte le dit bien, mais il s'agit de s'inscrire dans ce courant qui est aussi important pour la population. Lors de certaines votations populaires, on est parfois surpris par les réactions de la population qui semble dire qu'il faut tout faire comme avant, mais encore mieux. Reste que les recettes ne vont pas augmenter et que c'est donc un exercice extrêmement périlleux. Je pense qu'il est important que le Conseil administratif, dans la mesure où il va dans ces directions, se sente soutenu.

Nous proposons le renvoi de cette motion, comme pour les autres motions que j'ai citées, à la commission des finances.

Préconsultation

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Pattaroni, je vous ai écouté avec attention et j'ai envie de dire que la motion M-608 du Parti démocrate-chrétien est pleine de bonnes intentions. A ce titre-là, j'espère qu'elle sera renvoyée à la commission des finances. La problématique des prestations n'est pas nouvelle, vous l'avez dit et redit. Il est vrai que nous serons obligés, *de facto*, de nous demander quelles sont les prestations qui sont véritablement utiles, celles que vous dites nécessaires et celles qui sont de confort. Nous serons contraints de le faire parce que nous arrivons à un point de non-retour, à savoir que la fiscalité a eu des rendements extraordinaires ces dernières années et que, malgré cela, nous avons beaucoup de peine à équilibrer nos comptes. En outre, nous avons encore plus de peine à autofinancer complètement nos investissements. Nous avons une politique d'amortissements correcte, conforme à la loi sur l'administration des communes, mais nous n'arrivons pas à un autofinancement complet, ce qui induit une augmentation de l'endettement de la Ville. Je crois

que cela doit cesser. A la fin de 2007, nous serons, grosso modo, à 1,9 milliard de francs de dette. C'est inadmissible! Il n'est pas possible de continuer dans ce sens-là.

J'en veux pour preuve la réunion que j'ai eue aujourd'hui avec des gens de Standard and Poor's qui venaient de Paris et qui s'occupent des collectivités publiques francophones. Le point d'achoppement, dans nos discussions, a été le ratio de l'endettement de la Ville de Genève, soit 1,9 par rapport aux revenus, ce qui est évidemment excessif. Paris, par exemple, a un ratio de 0,5. Vous voyez donc l'effort qu'il nous faudra faire, si nous voulons conserver notre notation.

La motion M-608 est intéressante à d'autres égards, en particulier pour ce qui est de la redéfinition des périmètres des départements. Je crois que cela fait aussi partie des tâches du futur Conseil administratif. Personnellement, j'ai essayé d'entrer en matière plusieurs fois, des simulations ont été faites, mais, au final, pour des questions de confort et d'immobilisme, nous avons remis le dossier dans le tiroir. M. Tornare s'en souvient, car il avait aussi participé à cet exercice de redéfinition des périmètres des départements. Ce n'est pas si compliqué que cela, mais il y a des résistances importantes sur le plan politique comme à l'intérieur des départements.

Nous ne pourrons pas faire l'économie de cette réflexion pour nous remettre véritablement à flot. On peut faire de la cosmétique, mais je crois que c'est le big bang qu'il faudra adopter en Ville de Genève. Si je parle de «big bang», c'est qu'il faudra un jour reprendre le budget et le reconstruire complètement, pour savoir ce qu'on veut faire exactement: quelles sont les prestations que la Ville doit assumer, quelles sont les tâches de proximité, celles qui peuvent être transférer ailleurs, quelles tâches la Ville doit laisser tomber. Certaines tâches pourraient être externalisées: peut-être que cela reviendrait moins cher. Evidemment, en arrière-plan se cache la problématique du personnel, vous en avez fait état tout à l'heure. Il y a donc un véritable travail à faire et cela passera certainement par un projet de budget base zéro, Monsieur Pattaroni. Cela fait de nombreuses années que vous êtes là et vous avez vu comme moi l'empilement de prestations, de lignes budgétaires qui ne sont pas toujours corrélées judicieusement en matière de gestion.

Avec les élections l'année prochaine, il est probable qu'il y aura un vrai coup de fraîcheur, puisque trois magistrats ne se représenteront pas. Cela peut donner cet élan novateur au Conseil administratif. Il y aura probablement aussi des changements au Conseil municipal. Je pense que le moment sera propice pour faire ce travail. Mais je vous mets en garde aussi contre cette fameuse inertie des administrations publiques, qui sera probablement le principal écueil, le plus difficile à contourner. En effet, à chaque fois qu'on essaie de faire du neuf dans une collectivité publique, des gens ont peur et résistent car ils ne veulent pas changer les bonnes vieilles habitudes.

Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil administratif, je vous encourage à renvoyer cette motion à la commission des finances. Je pense que son étude ne sera probablement pas terminée avant les élections municipales et le changement de gouvernement, mais, en effet, comme je l'ai dit dans mon introduction, on ne peut pas faire l'économie de cette réflexion.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste, évidemment, est soucieux de l'équilibre des finances publiques. Pourtant, permettez-moi de douter qu'à travers cette motion concernant les prestations de notre municipalité on apportera un plus aux finances publiques. En effet, notre Conseil municipal, à travers les nombreux crédits qu'il a votés, s'est doté d'un outil performant avec la comptabilité analytique, qui permet d'analyser les comptes point par point, non plus de manière globale, mais de manière spécifique. En l'occurrence, nous avons un outil qui nous permet de travailler par prestation.

Faut-il alors, à notre tour, nous engager dans des opérations comme GE-Pilote, au niveau cantonal? Faut-il à notre tour nous mettre à analyser les prestations en laissant entendre – comme le conseiller administratif tout à l'heure – qu'il y a une certaine inertie de notre fonction publique? Eh bien, non! Le Parti socialiste pense que cette motion jette la suspicion sur la fonction publique municipale et sur la fonction publique en général. A notre avis, la fonction publique a, de l'intérieur, les moyens de participer aux décisions, à sa propre rénovation, et ce n'est pas le Conseil municipal qui va, comme il est écrit dans cette motion, permettre aux fonctionnaires municipaux de donner la pleine mesure de leurs compétences et de leurs talents.

Par ailleurs, dire que nous allons réorganiser le cahier des charges des services et du personnel, c'est méconnaître les négociations qui se mènent actuellement avec la fonction publique municipale, avec les organisations du personnel, les organisations syndicales et l'un de nos magistrats. En conséquence, le Parti socialiste vous recommande de rejeter cette motion et de travailler main dans la main avec la fonction publique municipale, plutôt que de lancer des motions qui donnent à croire que ses prestations ne sont pas de vraies prestations.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Cette motion ressemble comme à une sœur jumelle à la motion M-595, dont elle épouse la même philosophie. Nous nous inquiétons de cette envie de définir des tâches prioritaires, puisque les tâches prioritaires des uns ne sont pas forcément celles des autres. C'est un jeu dangereux qui, au gré des majorités, peut faire disparaître momentanément des pans entiers de l'administration municipale ou des entités subventionnées par la Ville de Genève. Qui s'y frotte s'y pique et, à ce jeu-là, vous risquez, par exemple, de

perdre l'opéra ou la subvention à l'Armée du Salut... J'invite les auteurs de cette motion à bien réfléchir, car leur démarche pourrait, tel un boomerang, se retourner sous forme d'une claque magistrale contre eux!

Est-ce à dire que, selon la couleur politique d'une majorité, des missions pourraient complètement disparaître au profit de nouvelles prestations? Parlons concret. Des tâches prioritaires doivent-elles pour autant évincer des missions secondaires? Je vous laisse imaginer ce que deviendrait la Ville de Genève si, pour prioriser la petite enfance, elle se dessaisissait du Service des espaces verts et de l'environnement, des théâtres, ou encore de ses stades, et j'en passe et des meilleures...

Budget zéro, missions prioritaires, enveloppes pour les services, comptabilité analytique... Tous vos messages répétés vont dans le même sens: l'installation progressive des mécanismes du *new public management* en Ville de Genève, un système économique anglo-saxon très pratiqué dans les entreprises de services, qui est de nature à mettre à bas les conventions collectives, les accords salariaux et l'égalité entre les hommes et les femmes. A cet égard, je rappelle que l'écart des salaires au plan national entre les hommes et les femmes dans les entreprises privées est de l'ordre de 20%. Ne comptez donc pas sur nous pour vous aider dans cette tâche!

Vous ouvrez là une boîte de Pandore que je vous invite prudemment à refermer. C'est la raison pour laquelle je vous invite, chères et chers collègues, à en faire de même et, donc, à rejeter cette motion déstabilisante et pleine de risques.

M. Alpha Dramé (Ve). Effectivement, cette motion ressemble comme deux gouttes d'eau – pour ne pas dire comme deux bouteilles de whisky! – à la motion M-595 intitulée «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables». Si on reprend les invites de la motion M-608, on se rend compte qu'elle demande une évaluation des prestations qui prenne en compte la réalité, en distinguant ce qui est obligatoire et ce qui dépend, disons, des vœux de la municipalité. Je pense que cette opération se fait dans le processus budgétaire et, actuellement, en commission des finances, tous les partis confondus sont en train de traiter la motion M-595 qui demande au Conseil administratif de présenter un budget par missions et prestations et qui exige, en plus, que ces missions et prestations soient dans les objectifs prioritaires du Conseil administratif.

Vu que le travail est en train de se faire, même si le groupe des Verts est d'accord avec tout ce qui est dit dans cette motion, nous ne pouvons accepter que le travail soit fait deux fois. Pour cette raison, nous n'accepterons pas cette motion et nous invitons le Parti démocrate-chrétien, en commission des finances, à travailler avec toute sa ferveur sur la motion M-595.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Quant à nous, l'Union démocratique du centre, cette motion nous interpelle au plus haut point. Le temps est venu de piloter la Ville de Genève, son administration, en donnant la priorité aux prestations prioritaires et en affectant les moyens en conséquence: mais cela n'a-t-il pas toujours été le cas? S'agissant de piloter la Ville de Genève en donnant la priorité aux prestations prioritaires, à quoi servent les politiques, à quoi sert l'Alliance de gauche si ce n'est à définir des priorités? A chacun les siennes, ce ne sont peut-être pas les nôtres, mais ce sont quand même des priorités. Pour ma part, j'ai de la peine à comprendre qu'en 2006 on puisse arriver à déposer ce genre de motion. Cela dit, comme cette motion, bien qu'étonnante, est pleine de bon sens, nous la soutiendrons et la renverrons à la commission des finances.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je trouve dommage qu'une fois de plus on oppose la gauche et la droite: puisque cette motion émane du Parti démocrate-chrétien, puisque ce n'est pas une motion de la gauche, il faudrait la refuser... Mais, Mesdames et Messieurs, nous exerçons nos fonctions politiques pour les citoyens, pour l'avenir de nos enfants. Or la situation actuelle, c'est plus de 13 milliards de francs de dette pour le Canton, près de 2 milliards de francs – M. Muller l'a dit tout à l'heure – de dette pour la Ville de Genève. Comment peut-on nous dire qu'il ne faut surtout pas ouvrir la boîte de Pandore? Continuons comme cela, continuons à dépenser, continuons à avoir des doublons, attention, cette motion est pleine de maléfices, attention, il y a du *new public management* là derrière... Mais, Mesdames et Messieurs, cela fait un long moment que nous avons dépassé ce stade-là. Nous ne sommes pas en train de brandir le spectre du *new public management*, nous nous soucions simplement d'éviter les doublons! Tous les jours, nous voyons les cafouillages entre la Ville et l'Etat, dont la presse fait d'ailleurs des gorges chaudes, et les oppositions entre les autorités politiques. Voulez-vous continuer comme cela? Cette motion demande simplement de distinguer ce qui est essentiel de ce qui ne l'est pas, de définir, une fois pour toutes, ce qui est du ressort de l'Etat et de la Ville.

Il a été dit qu'une autre motion est étudiée à la commission des finances pour déterminer comment on pourrait travailler par missions et prestations. Mais le département de M. Mugny travaille depuis un long moment par missions et prestations, c'est ainsi qu'il nous présente les comptes en tout cas.

Mesdames et Messieurs, je vous assure que cette motion n'est pas pleine de maléfices, mais pleine de bon sens. J'espère que vous aurez le courage de revenir sur vos positions et de la voter. Certes, je sais que c'est pratiquement impossible: que la gauche se rallie à une motion du Parti démocrate-chrétien, cela ne se verra jamais! Mais on peut toujours rêver et être un peu utopistes... Nous sommes dans la minorité, peut-être qu'un jour cela changera, mais tant qu'on en restera aux dogmes, on ne pourra rien changer!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Personnellement, je n'ai pas vu dans cette motion une attaque contre la fonction publique, pas plus qu'une réminiscence du *new public management*. Monsieur Zaugg, le *new public management* a été balayé une fois pour toutes il y a quelques années, vous en conviendrez, et nous n'en parlons plus beaucoup. C'était une mode et, aujourd'hui, l'affaire est classée.

Mesdames et Messieurs, l'efficience n'est ni de gauche ni de droite: voilà un slogan qui irait fort bien à la Ville de Genève, me semble-t-il. J'ajouterai que la bonne gouvernance, car c'est de cela qu'il s'agit dans cette motion, est une question de conscience. De toute façon, à terme, si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera dans une année ou deux, nous devons en reparler dans ce Conseil municipal, car nous allons droit dans le mur. L'Etat pourra nous accorder pendant quatre ans une dérogation pour les projets de budget déficitaires, mais au-delà la question se posera de diminuer les prestations et de faire différemment, ou d'augmenter les impôts! A ce moment-là, le peuple genevois décidera pour vous et donc pour nous!

M. Didier Bonny (DC). Forcément, le groupe démocrate-chrétien tient à sa motion et il la défendra jusqu'au bout. Je voudrais tout d'abord remercier M. Muller pour ses propos: il a tout à fait compris le sens de cette motion, ce qui n'est pas toujours le cas... (*Exclamations.*)

Le président. Continuez, Monsieur Bonny, le temps passe...

M. Didier Bonny. Monsieur le président, je suis motionnaire, je peux parler durant dix minutes et autant de fois que je le veux...

Le président. Monsieur Bonny, vous pouvez parler pendant dix minutes. Je tiens juste à dire à l'ensemble de ce Conseil municipal que nous traitons une motion par demi-heure et que, à ce rythme-là, nous aurons besoin de quatre soirées entières pour traiter uniquement les motions qui sont à notre ordre du jour. Mon souci, devant l'inflation du temps de parole, c'est que nous avançons sur nos dossiers, autrement nous n'y arriverons jamais!

M. Didier Bonny. Monsieur le président, vous intervenez au mauvais moment, puisque je ne suis de loin pas la personne qui parle le plus! Cela étant dit, quand je suis arrivé dans ce Conseil municipal, en 1993 – quasiment en même temps que

vous, Monsieur le président – notre budget se montait à 650 millions de francs. M. Jean-Pierre Oberholzer, qui est arrivé dans ce Conseil en même temps, l'a rappelé l'autre jour en commission. En 2007, nous aurons largement dépassé le milliard.

Bien sûr, il y a eu l'inflation, mais nous savons tous que l'inflation n'a pas été énorme ces quinze dernières années. Le fait est que nous avons empilé des prestations les unes par-dessus les autres, pour arriver au budget actuel, et qu'effectivement nous ne pouvons plus continuer comme cela. Au budget 2007, pour l'instant, nous en sommes à 30 millions de francs de déficit! Personne ne nous a encore dit comment compenser la diminution de recettes de 11 millions de francs supplémentaires! Nous attendons toujours la réponse. Et si les charges ont été plus ou moins maîtrisées ces deux dernières années, c'est parce qu'il le fallait bien, en fonction du problème des recettes.

Dans cette motion, nous demandons que le Conseil administratif soit proactif, qu'il prenne des décisions à l'avance, qu'il examine ce que la collectivité publique Ville de Genève doit absolument faire. Cela pour une simple et bonne raison, s'il faut en trouver une, c'est que des reports de charges incessants nous arrivent de la part de l'Etat. A un moment donné, il faudra que nous puissions savoir ce qui est à charge de la commune et ce qui est à charge de l'Etat.

Je tiens ici à féliciter le conseiller administratif Manuel Tornare, puisque la seule chose que je crois avoir vue allant dans ce sens est la résolution PR-487 qu'il nous a proposée, liée au projet de loi PL 9902 déposé au Grand Conseil, et définissant les subventions sociales qui seraient de la compétence de la Ville de Genève et celles qui seraient de la compétence de l'Etat. Mais, Monsieur le président, je vous mets mon billet que cette résolution sera refusée en commission et par la majorité de ce plénum! Comment ferons-nous si même les propositions d'un conseiller administratif de gauche sont refusées par le Conseil municipal? C'est là un réel problème!

Mesdames et Messieurs, par rapport à la fonction publique, vous savez tous que je suis fonctionnaire de l'Etat de Genève. C'est un faux procès que de dire que nous mettons en cause la fonction publique. C'est une attaque en dessous de la ceinture que je n'apprécie pas du tout! Nous n'avons jamais remis en question le travail de la fonction publique Ville de Genève et j'aimerais que cela soit entendu sur les bancs de l'Alternative.

Pour autant, est-ce une bonne chose que de ne rien changer, de dire que tout va bien? Je prendrai le seul exemple du domaine public de la Ville de Genève: est-il normal que la gestion du domaine public dépende du département de M. Tornare pour ce qui est des espaces verts et de l'environnement, du département de M. Hediger pour l'usage du domaine public et du département de M. Ferrazino en ce qui concerne la voirie? Le fait de vouloir regrouper cela dans

un même département veut-il dire que l'on veut démanteler l'administration de la Ville de Genève? Bien sûr que non! Comme l'a dit M. Muller, cette motion demande d'avoir plus d'efficacité, rien de plus. Ne nous faites pas de faux procès! Nous, démocrates-chrétiens, essayons simplement d'apporter notre pierre à l'édifice pour une meilleure gestion des deniers publics.

M. Alpha Dramé (Ve). Je rassure le Parti démocrate-chrétien: le groupe des Verts n'a détecté aucune malice ni aucune sorcellerie politique dans la motion. Je le rassure aussi à propos de la motion M-595 «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables», également signée par le groupe démocrate-chrétien: elle a été renvoyée à la commission des finances et elle traite des mêmes préoccupations. Ces préoccupations ne sont ni de droite ni de gauche, car nous sommes tous d'accord qu'il faut revoir la manière dont est élaboré le budget de la Ville.

Mais ce travail se fait en commission et c'est parce qu'il se fait déjà – vous êtes en retard d'une ou de deux guerres – que nous ne voterons pas la motion M-608. Le travail a commencé en commission et nous comptons sur vous, les démocrates-chrétiens, pour que vous travailliez farouchement à ce que les prestations soient celles que vous voulez. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de discuter ici de la restructuration des départements, sachant que nous sommes en fin de législature. Il ne faut pas aller dans ce sens. Aujourd'hui, il s'agit de dire que le travail se fait en commission – et nous vous invitons à le faire avec nous – et qu'il n'y a donc pas lieu d'accepter cette motion. Pour le reste, les idées sont bonnes et tout le monde est d'accord.

M. Gérard Deshusses (S). Si je suivais votre intimation, je dirais simplement que cette motion arrive comme la grêle après les vendanges. Mais, Monsieur le président, dans un plénum comme celui-ci, il est important que les élus puissent s'exprimer, même si cela prend du temps, c'est une des conditions de la démocratie. A aller trop vite, nous ferions encore plus mal les choses et ce serait dommageable pour la gestion même de notre cité.

Il appartient ici au groupe socialiste de donner quelques précisions, notamment au groupe démocrate-chrétien. Effectivement, il y a cafouillage entre la Ville et l'Etat. Mais la manière dont vous procédez, Mesdames et Messieurs, l'outil que vous nous proposez est une sorte d'acte de soumission, comme si vous tendiez les verges pour vous faire fouetter... En fait, le cafouillage entre la Ville et l'Etat tient au dysfonctionnement de l'Etat et à l'attitude qu'il a à notre égard. Vous, en réponse à tout cela, que proposez-vous? Uniquement une analyse de notre fonctionnement... Mais cette analyse est déjà en cours.

Reste le véritable problème qui nous occupe aujourd'hui et qui est encore et toujours celui du reliquat. Cette façon totalement fantaisiste dont l'Etat estime nos recettes fiscales et qui fait que notre dette augmentera d'un seul coup de quelque 8%. Cette manière dont l'Etat décide des reports de charges, alors même que le peuple s'y est opposé, et qui entraîne, au budget 2007, une dépense supplémentaire de l'ordre de 50 millions. Et ce même Etat, l'année prochaine, nous présentera une facture de l'ordre de 80 millions. Mais de cela, Mesdames et Messieurs, vous ne parlez pas, pour cela, vous ne dites rien, vous ne proposez rien!

Certes, M. Muller a raison quand il dit que nous allons peut-être dans le mur. Mais nous allons dans le mur bien malgré nous, parce que l'Etat, qui est notre autorité de tutelle, nous pilote tellement mal que, à terme, notre dette va augmenter considérablement. J'ai entendu, au sein de la commission des finances, quand nous avons auditionné le magistrat en charge du Département cantonal des finances, que notre Ville était extrêmement bien gérée, que notre commune était la mieux gérée, que nous étions riches et que, par conséquent, concernant le reliquat et les 112 millions, nous n'avions qu'à payer! Peut-on avoir confiance dans une autorité de tutelle qui nous traite de la sorte? Peut-on simplement s'occuper de la manière dont fonctionne notre administration municipale et s'arrêter là? Le groupe socialiste dit non! Le groupe socialiste est prêt à s'occuper des vrais problèmes, dont la difficulté que nous avons à dialoguer avec l'Etat et la manière dont il nous traite actuellement, c'est-à-dire par-dessous la jambe! Nous n'avons pas envie de voir croître notre dette sans pouvoir nous opposer à ces dépenses qui nous sont imposées par l'Etat.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quel est le programme socialiste. Quant à la motion M-608, le travail est en cours, nous faisons confiance à nos magistrats et à la fonction publique municipale. Les choses avancent et nous trancherons quand nous aurons le résultat de l'étude qui est faite. Pour le reste, Mesdames et Messieurs du groupe démocrate-chrétien, nous vous attendons pour une vraie discussion autour des problèmes que nous pose l'Etat sur le plan financier.

M. Robert Pattaroni (DC). Je remercie également M. Muller pour ses propos extrêmement positifs, ainsi que l'Alternative, qui considère que la démarche est valable, mais que ce n'est peut-être pas nécessaire d'ajouter une pierre à l'édifice. Je vais quand même essayer de donner quelques éléments de réflexion à ce sujet. Premièrement, une intervenante du Parti socialiste a dit que, maintenant, la Ville avait une comptabilité analytique. C'est clair, la comptabilité analytique est un instrument qui permettra de mieux affiner nos décisions. Un peu comme avec un thermomètre, nous saurons avec plus de précision quelle est la température, combien coûtent les différentes activités. Mais, une fois que nous saurons cela, qu'en ferons-nous? Est-ce que nous considérerons, à ce moment-là, qu'il faut

faire autrement ou pas? Là est le danger des instruments techniques, autrement dit de la technocratie.

J'en viens à la crainte qu'on puisse jeter une certaine suspicion par rapport au personnel. Tout à l'heure, à dessein, je n'ai pas voulu développer cet aspect, mais, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rendre attentifs aux deux dernières invites de notre motion, car nous n'avons pas trouvé ces demandes dans les autres motions dont nous avons parlé. Que disent-elles? La première demande «de viser, dans cette adaptation, à permettre au personnel, de toutes les catégories, de donner la pleine mesure de ses compétences et talents». Pour notre part – cela ne vous étonnera pas, Monsieur le président, car le Parti démocrate-chrétien met au centre l'humain – nous considérons qu'il faut prendre en compte ce que les personnes vivent dans leur activité, ce qu'elles peuvent souhaiter faire ou non, ce qui peut constituer à un moment donné un poids excessif, comme on vient de le voir au Grand Théâtre. Cela, pour nous, il est important de le prendre en compte.

Ensuite, la deuxième invite demande «de consulter le personnel tout au long de l'opération, étant entendu qu'il n'y aura pas de licenciement dû à son application». Ceux qui ont cru voir dans d'autres motions une préoccupation semblable peuvent-ils me citer des passages de ces autres motions qui prennent en compte ces éléments? Nous, qui avons relu les autres motions, nous n'avons pas trouvé ces préoccupations. J'invite donc les partis qui sont d'accord pour faire un certain nombre de démarches à bien prendre en compte ces éléments.

Plusieurs intervenants sont revenus sur le rôle du Conseil municipal, mais que se passe-t-il pour les partis qui sont aux responsabilités, notamment financières? L'Alliance de gauche, aujourd'hui, n'est pas aux responsabilités financières, ni en Ville ni à l'Etat. Elle a donc beau jeu de ne pas vouloir accepter cette démarche. Mais si on prend, par exemple, le Parti des Verts, qui est de plus en plus aux responsabilités – d'aucuns voudraient qu'il le soit même au niveau fédéral – que constate-on à l'échelon de l'Etat? M. Hiler, qui fait un excellent travail, je l'ai déjà dit ici, propose de prendre des mesures que nous n'osons même pas évoquer, soit de diminuer le personnel de 5%. J'avais cité les chiffres et je les répète: dans son propre département où il y a moins de 800 postes, il propose plus que 5%, soit une diminution de 40 postes!

Que fait le Parti socialiste quand il est aux responsabilités? Nous n'oserions même pas proposer ce que le Parti socialiste est en train de faire dans le canton de Neuchâtel, et ainsi de suite. C'est dire qu'il faut quand même, à un moment donné, que les partis qui sont aux responsabilités gouvernementales assument ces responsabilités.

Il a été dit aussi que cette motion ressemblait à la motion M-595. J'invite M. Alpha Dramé, qui est un homme sérieux, à relire la motion M-595, y compris les procès-verbaux des travaux de la commission des finances – où je siége aussi

maintenant. Pour la minute, d'abord dans le texte, puis dans les travaux, nous en sommes à discuter de technocratie, c'est-à-dire d'une autre manière de présenter le budget, afin de mieux apprécier. Nous qui avons signé cette motion M-595, nous sommes toujours d'accord avec cette démarche, mais nous allons plus loin et nous disons clairement qu'il faut donner un signe différent. M. Muller l'a très bien compris tout à l'heure et nous l'en remercions vivement. D'ailleurs, je l'ai déjà dit, je sais pertinemment – nous l'avons vérifié – que lui et ses collègues, sans forcément le dire, vont dans cette direction. Nous voulons donc simplement donner un signe de plus.

Monsieur le président, nous n'allons pas nous disputer par rapport à ce qu'on peut faire avec cette motion M-608. Puisqu'il a été reconnu que cette motion disait des choses justes et puisque nous savons que le Conseil administratif est à l'écoute, nous proposons de la renvoyer au Conseil administratif, sans passage en commission.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Comme l'a dit M. Pattaroni, cette motion vient en appui de ce que le Conseil administratif est déjà en train de faire. On nous a annoncé qu'il y avait des discussions avec le Conseil d'Etat, nous souhaitons donc appuyer le Conseil administratif dans ce sens.

Je suis sidéré lorsque j'entends dire, sur les bancs socialistes, qu'à la Ville nous sommes bons, que nous sommes les meilleurs et que nous n'arrivons simplement plus à supporter cette autorité de tutelle, ce Conseil d'Etat qui est franchement mauvais. Mais qu'attend la population de nous? Elle attend que nous dépassions ces querelles entre la Ville et l'Etat. Il y a deux représentants socialistes au Conseil d'Etat, nous avons pratiquement tous des représentants au Conseil d'Etat, et la population attend des autorités politiques, des élus, qu'ils s'entendent pour trouver les meilleures solutions pour ne pas trop dépenser, pour faire des économies, et ne pas encore alourdir une dette qui sera un handicap pour nos enfants.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous avons pris le temps de l'écoute – il y a celui de la réflexion et celui de l'écoute – pour comprendre quelles étaient les positions des uns et des autres. A cet égard, nous ne pouvons manquer d'être un peu surpris par la frilosité de l'accueil réservé à cette motion sur les bancs d'en face. Même si, finalement, on peut se réjouir de la gestion de la Ville de Genève – bien que cela dépende toujours des objectifs et des ambitions fixés – en ce qui nous concerne, nous avons l'impression qu'on peut encore mieux faire. Du côté de l'Etat, on peut aussi déplorer la manière insatisfaisante dont les chiffres sont communiqués à l'exécutif municipal, chiffres pourtant tellement importants pour

la gestion de la Ville. Là, nous sommes tous d'accord. Mais cette critique, évoquée par l'intervenant socialiste, ne doit pas cacher le fait que, indépendamment de tous les problèmes de chiffres provenant de l'Etat, de tous les transferts de charges, des mauvais coups ou des chausse-trappes que l'Etat n'a de cesse de tendre à la Ville, certaines choses pourraient mieux marcher dans les départements municipaux. Vous devez bien en convenir, Mesdames et Messieurs. M. Bonny a donné quelques exemples, nous pourrions en donner d'autres; peut-être les réserverons-nous pour l'analyse des quatre années qui viennent de s'écouler, un peu plus tard dans le calendrier politique...

Car il faut avouer que certaines choses ne vont pas dans le cadre même des compétences municipales, sans avoir à faire allusion aux problèmes avec l'Etat. Si on est d'accord avec cette analyse, si on est d'accord qu'en termes de prestations et d'organisation le minimum que l'on puisse faire est de mener une réflexion, alors je pense qu'on doit réserver un autre sort à la motion démocrate-chrétienne qui a, vous l'aurez compris, le principal tort de venir d'un parti de droite. Là, je me sens très solidaire avec nos amis démocrates-chrétiens. En effet, quand nous avons déposé, il n'y a pas si longtemps, plusieurs projets de résolutions touchant des aspects techniques de la gestion des finances publiques, ils avaient été balayés, tout comme la motion de nos amis démocrates-chrétiens s'apprête à l'être dans quelques instants. Je trouve que c'est particulièrement dommage.

Le problème qui est posé là, à savoir la définition des prestations et les priorités à fixer, mérite un autre sort. En effet, malgré toutes les bonnes intentions exprimées dans ce Conseil municipal, malgré les efforts que l'on peut déjà remarquer, notamment dans les objectifs budgétaires de chacun des services – ce n'est pas encore quelque chose de fantastique, mais c'est au moins quelque chose de compréhensible – malgré tout cela, il faut reconnaître qu'un effort supplémentaire serait le bienvenu. A titre personnel – mais mes collègues du groupe libéral me suivront – je ne vois pas pourquoi on devrait, à ce stade, faire preuve de sectarisme et rejeter une motion dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle pose les bons fondamentaux, la rejeter uniquement parce qu'elle ne vient pas de ses propres rangs.

La seule critique que je pourrais formuler concerne la dernière invite de la motion. Je comprends bien la volonté des démocrates-chrétiens de ne pas heurter les fonctionnaires de l'administration municipale, et nous n'avons pas l'intention de les heurter non plus. Mais il faut savoir que, si on se lance dans une analyse de ce type, on ne peut préjuger du résultat. Indiquer dans une invite qu'il n'y aura pas de licenciement dû à l'application de la procédure de réflexion, alors que le but est précisément de définir quelles sont les prestations et les priorités, c'est un peu comme demander à un consultant d'analyser la situation d'une entreprise, mais de ne rien dire si elle se trouve en mauvais état... Personnellement, je trouve que ce dernier point est le point faible de la motion. On ne devrait pas préjuger

des conclusions auxquelles on pourrait aboutir. Dans cette analyse, on arrivera peut-être à la conclusion que tel ou tel service serait beaucoup mieux rendu par des privés, par exemple. Tout à l'heure, pour la motion concernant Mobility, nous sommes entrés en matière sur le principe; ce n'est donc pas quelque chose qui nous semble inconcevable. Dans ce sens, je pense que cette restriction dans la dernière invite est malvenue.

Cela n'empêche pas que la motion mérite notre soutien et que nous voterons son renvoi soit à la commission des finances, soit au Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 31 non contre 25 oui.

6. Motion du 20 mars 2006 de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier et M. René Grand: «Pour le rétablissement d'Asphaltissimo à la place du Rhône» (M-609)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le déplacement de la manifestation Asphaltissimo au Bout-du-Monde;
- la nécessité de laisser la possibilité aux jeunes de s'exprimer à travers ce sport en milieu urbain,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rétablir l'organisation de la manifestation Asphaltissimo sur la place du Rhône et de veiller au maintien de la patinoire.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Cette motion est simple: elle demande, comme son titre l'indique, que l'on organise à nouveau Asphaltissimo au centre-ville, à la place du Rhône. Cette manifestation existe depuis 2002, elle a changé plusieurs fois d'endroits et, maintenant, elle se résume à un week-end qui a lieu au Bout-du-Monde, ce qui est tout de même une grande perte d'attractivité pour cette manifestation.

Lors de cette manifestation, un *bowl* est construit et c'est l'unique occasion pour les adeptes des sports de rue à Genève de pratiquer leur sport sur un tel

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5938.

Motion: Asphaltissimo à la place du Rhône

équipement. D'ailleurs, il a souvent été demandé qu'un *bowl* fixe soit construit à Genève, comme Lausanne vient de le faire. Les plus grands succès de cette manifestation ont eu lieu durant les années 2003-2004, quand elle était organisée sur la place du Rhône. Je pense que si la Ville met de l'argent dans une manifestation, le but est qu'elle ait un certain succès; donc, autant tout faire pour que ce soit un franc succès!

Comme cela a souvent été dit dans ce plénum, les sports de rue s'accompagnent d'une culture urbaine et, surtout, véhiculent des valeurs très chères aux Verts, des valeurs de respect, de fair-play et de responsabilisation, puisque tous les *contests* sont autogérés. De la prévention est faite: se protéger avec un casque, porter des genouillères ou des protège-bras. De plus, ce sport permet une réappropriation du domaine public, notion très chère aux Verts également. Evidemment, c'est un sport à l'opposé du sport *business* et, dans ce sens, nous le soutenons.

Asphaltissimo est une manifestation urbaine et son intérêt est qu'elle ait lieu en milieu urbain, faute de quoi seuls les sportifs se déplacent. Lorsqu'on délocalise une manifestation comme celle-là, on la prive des spectateurs qui voudraient juste voir ce qui se passe, assister aux concerts ou faire des essais. Il faut donc permettre aux jeunes de faire des démonstrations et des *contests* au centre-ville. A la place du Rhône, les passants qui s'y promènent par hasard peuvent s'arrêter, faire des essais, s'ils le désirent, et se rendre compte que ces sports ne sont pas si dangereux. De plus, c'est aussi une façon écologique de se déplacer en ville, c'est un atout particulier des sports de rue. Un dialogue peut s'établir entre les passants et les sportifs qui pratiquent ce sport quotidiennement, favorisant le respect mutuel.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, pour qu'il refasse ce qu'il a déjà fait il y a quelques années.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mea culpa! C'est vrai, dans un premier temps, nous avons fait savoir à nos amis les Verts que nous étions favorables à cette motion, mais nous nous trouvons dans un contexte assez difficile, un budget un peu serré et Asphaltissimo coûte près d'un demi-million de francs. Cela demande donc réflexion et c'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il convient d'étudier le problème à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs, le groupe radical votera cette motion... (*Exclamations.*) Cela vous surprend, mais nous la voterons parce que

nous sommes d'accord avec ce qu'a dit M^{me} Klopmann. C'est une bonne chose que d'organiser Asphaltissimo à la place du Rhône. En guise de boutade, je dirai que c'est l'occasion de voir quelque chose d'un peu plus joli, architecturalement parlant, que la place du Rhône elle-même! Autant cacher de temps en temps l'horreur que nous avons réussi à voter dans ce plénum...

Plus sérieusement, nous pensons que cette manifestation doit se poursuivre à la place du Rhône, parce que, en effet, elle attire beaucoup de monde. Lorsque cette manifestation se déroule au Bout-du-Monde, il faut être très intéressé, voire très concerné, pour s'y rendre.

M. Zaugg a peut-être raison: au moment où nous devons faire des choix financiers, nous pourrions discuter de l'opportunité de reconduire cette manifestation. Mais, en l'occurrence, cette motion ne parle pas finances, elle parle simplement emplacement, donc arrêtons-nous là! Ce qui nous convient aussi, c'est que personne ne demandera la fermeture de la place, comme il en avait été question pour le skate une fois par semaine ou une fois par mois – je ne me souviens plus. Là, nous sommes sur une place piétonne et cela ne dérangera personne. La patinoire est aussi un grand succès et nous souhaitons la maintenir, comme demandé dans l'invite.

Le Parti radical votera cette motion et la renverra à la commission sociale et de la jeunesse, comme souhaité par l'Alliance de gauche.

M. Roman Juon (S). Je pensais m'abstenir d'intervenir, bien que mon groupe m'ait sollicité, cela pour abréger le débat; aussi, je serai bref. Le Parti socialiste, naturellement, ne peut que s'engager pour le maintien de cette fête et il le fera avec plaisir.

Tout ce qui peut être fait pour la jeunesse, en particulier pour les sports de rue tel que le skate et autres, nous, socialistes, l'accepterons. Nous sommes aussi favorables à ce que, une fois par semaine, la rampe du Bout-du-Monde puisse être utilisée pour ces sports; c'est au programme.

La place du Rhône doit accueillir des animations différentes que le faux gazon qui a été aménagé cet été. Je préfère voir la patinoire, le volley-ball ou les sports de rue sur cette place. L'expérience prouve qu'il est extrêmement important de montrer ce que nos jeunes sont capables de faire. J'ai pu observer la population, particulièrement les personnes âgées, sur le skate-park de Plainpalais et j'ai constaté que cette population qui a peur des jeunes reprend une certaine confiance, en voyant qu'ils sont capables de faire des choses fantastiques et de manière passionnée. Nous renverrons aussi cette motion à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de donner ce soir un signe fort en faveur d'Asphaltissimo. Quand nous avons créé cette manifestation avec Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, nous avons rencontré beaucoup d'obstacles dans le quartier et entendu de nombreuses critiques de la part des habitants, des commerçants – emmenés par le vice-président de l'Union démocratique du centre – qui contestaient le lieu. Ce soir, je suis très heureux d'entendre, à droite, au centre et à gauche, que cette manifestation, qui a toujours remporté un franc succès, est considérée comme positive. C'est aussi une occasion de faire de la prévention, de lutter contre la drogue et certains fléaux qui, malheureusement, touchent la jeunesse. C'est aussi une manifestation favorisant le lien social. Nous avons accordé une attention particulière aux jeunes filles – M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann y est très sensible – puisqu'on nous reprochait le fait que la manifestation soit uniquement masculine. Claudio Deuel, lors de la dernière édition d'Asphaltissimo, a retenu les propositions de la commission des sports et de la sécurité qui allaient dans ce sens.

Lausanne vient d'inaugurer un *bowl* qui est un des meilleurs de la région. A Genève, nous avons un peu de retard, c'est vrai, et nous avons dû réduire la voilure. Asphaltissimo coûte 400 000 francs, vous le savez. Souvent, dans cette enceinte, certains m'ont reproché de renoncer au sponsoring et je peux comprendre leurs arguments. En nous associant à un certain restaurant fast food, il est clair que nous aurions pu financer entièrement cette manifestation. Mais j'ai refusé ce sponsoring, car il n'est pas en accord avec ce que nous préconisons dans les restaurants scolaires, où nous voulons lutter contre la malbouffe, pour parler vulgairement. D'autres sponsors – des marques de bière – s'étaient aussi proposés, mais nous avons refusé. Nous préférons que cette manifestation soit payée par les pouvoirs publics, au nom d'une certaine éthique. Je ne dis pas que les commerçants que je viens de citer n'ont pas d'éthique, mais le message aurait été très négatif pour la jeunesse si nous avions accepté ces sponsorings, qui n'étaient pas désintéressés dans tous les sens du terme.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de renvoyer cette motion en commission pour en discuter. Pourquoi ne pas organiser cette manifestation tous les deux ans, comme la Nuit de la science? C'est une possibilité qui pourrait être discutée en commission.

M. Didier Bonny (DC). Le groupe démocrate-chrétien entrera en matière sur cette motion et proposera son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse. Il y a tout de même certaines questions qui devront être posées en commission, notamment sur le financement de cette manifestation en cette période de vaches maigres. Il faudrait également entendre les commerçants à ce sujet pour faire en sorte que cette manifestation, qui avait été un succès à l'époque, soit réussie. Il

est important que nous ne fermions pas la porte à la jeunesse et que nous puissions en discuter.

Quant aux sponsors, je me demande, par rapport à la motion M-607 que la majorité de ce plénum a acceptée tout à l'heure, si nous ne pourrions pas demander à Mobility d'être le sponsor de cette manifestation...

Le président. Merci, Monsieur Bonny. Nous pourrions aussi regrouper toutes les motions dans une seule discussion, cela avancerait peut-être plus rapidement...

M. Pascal Rubeli (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre n'entrera pas en matière sur cette motion, bien que nous sachions qu'elle ira en commission pour étude. Cela, pour la simple raison que la place du Rhône n'est pas le lieu idéal et adéquat pour ce type de manifestation. Il y a d'autres endroits en milieu urbain que le centre de la rue du Rhône! Certaines personnes dans cette enceinte, qui ont participé à des auditions en commission, ont d'ailleurs entendu la réaction négative des commerçants des environs. Nous pensons qu'il existe d'autres endroits plus appropriés pour montrer ce sport et pour faire de la prévention, d'autant qu'un plus grand nombre de personnes pourraient se rendre à un endroit plus accessible.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je préciserai la position de notre fraction Solidarités – A gauche toute!, qui est partie prenante des manifestations organisées par la Ville de Genève sur la place du Rhône depuis des années, malgré les pétitions et les mouvements de mauvaise humeur de certains commerçants de luxe des environs. Nous pensons, contrairement au préopinant de l'Union démocratique du centre qui vient de s'exprimer, que la ville est à tout le monde et qu'il ne s'agit pas de délimiter des ghettos de riches, des zones dans lesquelles les activités populaires ou les activités pour jeunes ne pourraient avoir lieu.

Nous soutenons évidemment ces animations, que ce soit Asphaltissimo mais aussi la patinoire et d'autres manifestations organisées par l'Office du tourisme ou par des privés. Ces animations sont tout à fait bienvenues sur la place du Rhône, qui n'est pas l'apanage de quelques sociétés privées occupant les bureaux alentour. Au contraire, cet endroit est très pratique, parce qu'il est central, qu'il y a peu de logements autour et que les activités populaires dérangent donc peu de monde. Notre groupe soutient donc cette motion, mais souhaite son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse pour que tous les aspects concernant ces manifestations puissent être éclaircis.

Motion: Asphaltissimo à la place du Rhône

Je voudrais encore répondre à M. Didier Bonny du Parti démocrate-chrétien, qui propose de réentendre pour la ixième fois les commerçants sur le même sujet. Ce n'est pas parce que nous sommes à la veille des élections qu'il faut confondre démocratie et clientélisme... Il ne s'agit pas d'avoir des citoyens de première zone et des citoyens de seconde zone. Les commerçants ont déjà été largement entendus et il me semble que d'autres personnes devraient être entendues sur ces questions-là.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je suis rassurée de voir que, finalement, l'Alliance de gauche soutient Asphaltissimo. Par contre, nous, les Verts, nous ne voyons pas l'intérêt de renvoyer ce dossier en commission. En effet, la manifestation d'Asphaltissimo a déjà eu lieu deux fois à la place du Rhône et tout s'est bien passé. En 2004, ce sujet a déjà été longuement discuté en commission des sports et de la sécurité, nous ne voyons donc pas l'intérêt de retourner en commission, si ce n'est, évidemment, dans le but de tenter certaines manœuvres pour réduire le budget ou, carrément, pour supprimer cette manifestation... Mesdames et Messieurs, comme je l'ai dit, Asphaltissimo est l'unique occasion pour les habitants de cette ville de pratiquer les sports urbains sur un *bowl* et c'est aussi l'unique manifestation culturelle et sportive qu'il y ait en ville de Genève pour les jeunes. Je vous propose de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif.

M. Pascal Rubeli (UDC). Monsieur le président, je vous prie de transmettre à M. Bertrand que je n'ai jamais dit que la ville n'était pas à tout le monde. Heureusement, elle est à tout le monde! Je n'ai jamais dit non plus que nous voulions en faire une chasse gardée pour les milieux riches. Certes, on trouve au centre-ville des boutiques un peu plus luxueuses qu'ailleurs, mais ce n'est pas l'objectif. Je parlais du plus grand nombre et il me semble que ce type de manifestation, pour qu'il soit accessible au plus grand nombre, devrait se dérouler, non pas à cet emplacement-là, mais peut-être sur la plaine de Plainpalais ou ailleurs. Voilà ce que j'ai dit et pas autre chose!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous, libéraux, ne pensions pas intervenir, mais l'intervention du groupe des Verts disant qu'il ne faut pas renvoyer cette motion en commission nous amène à prendre position. M^{me} Klopmann dit qu'Asphaltissimo est la seule manifestation à la fois culturelle et sportive pour les jeunes. Or, tous ici, nous sommes d'accord de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse. C'est dire que cet objet n'est pas d'une aussi grande simplicité ou d'une aussi grande transparence que ce que l'on pourrait imaginer.

En effet, Asphaltissimo est une manifestation sportive, et nous nous souvenons tous, en tout cas les plus anciens, que M. Hediger s'était trouvé dépossédé de la manifestation sportive au profit de la manifestation sociale. En revanche, dire que c'est une manifestation culturelle me paraît plus difficile à défendre et j'ai plus de peine à suivre ce débat.

C'est en effet une manifestation sociale, parce qu'elle a été voulue ainsi; c'est aussi une manifestation sportive, car c'est sa réalité. Mais, quand nous avons abordé cette question il y a quelques années, le problème s'était posé lors de l'audition des animateurs de cette manifestation, en particulier les entraîneurs des clubs, qui nous disaient qu'ils s'occupaient de la manifestation, qu'ils étaient prêts à le faire, mais qu'ils avaient certaines difficultés à aménager, avec la Ville, la part qui appartient aux entraîneurs, c'est-à-dire la part sportive, face à la volonté de faire émerger plus que nécessaire la part sociale, un peu au détriment de la part sportive.

Bien sûr, les aspects coexistent, l'un pallie ou compense les défauts de l'autre, je ne sais pas... Mais c'est ce débat qu'il faut avoir à la commission sociale et de la jeunesse, de manière que la définition de la manifestation Asphaltissimo colle avec la réalité du jour, au lieu de se lancer dans un processus généreux, sympathique, mais qui risque de tomber à faux. Si Asphaltissimo ne s'est pas renouvelée sans que personne ne s'en plaigne, c'est probablement qu'il y a, avec le temps, une petite maldonne qui mérite une réflexion.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons la motion pour autant qu'elle soit renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse, de manière que l'ensemble des tenants et des aboutissants soient justement évalués, avant que le crédit, somme toute important, soit voté par notre Conseil municipal.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté par 40 oui contre 12 non (7 abstentions).

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons traité quatre objets pendant cette première partie de séance... Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2126
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2126
3. Motion du 15 mars 2006 de MM. Jacques Mino et Roman Juon: «Pour un critère «formation d'apprentis» (M-606)	2126
4. Motion du 15 mars 2006 de M. Eric Rossiaud, M ^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, M. Alpha Dramé, M ^{me} Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Brogгинi: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente» (M-607)	2133
5. Motion du 15 mars 2006 de M. Robert Pattaroni, M ^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et M ^{me} Odette Saez: «Resserrement des moyens financiers oblige: le temps est venu de piloter la Ville de Genève et son administration en donnant la priorité aux prestations prioritaires et en affectant les moyens en conséquence» (M-608)	2143
6. Motion du 20 mars 2006 de M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier et M. René Grand: «Pour le rétablissement d'Asphaltissimo à la place du Rhône» (M-609).	2158
7. Propositions des conseillers municipaux	2164
8. Interpellations	2165
9. Questions écrites	2165

La mémorialiste:
Marguerite Conus